



Le Syndicat de tous les praticiens  
à diplôme hors union européenne-PADHUE (médecins, pharmaciens,  
sages-femmes et dentistes)

Membre de l'INPH

[www.snpac.fr](http://www.snpac.fr) [www.la-fps.com](http://www.la-fps.com)

La FPS a été reçue par le conseiller de Mr Douste-Blazy, le 19 juillet 2004. Une réunion extra-ordinaire du CA de la FPS a eu lieu, immédiatement, après cette rencontre.

Une série d'action, modulée selon les résultats des négociations durant cet été, a été décidée lors de la réunion du CA...

**Cette série d'action comportera :**  
**manifestation, sit-ing, grève des soins non urgents et de gardes...**

**1er RDV : Manifestation de tous les PADHUE en blouse blanche et en tenue de bloc :**

**Mercredi 15 septembre 2004 du 14hrs à 17hrs,  
devant le Ministère de la Santé, 8 ave Ségur à Paris, Métro : Ségur.**

Ces actions sont engagées suite à l'échec de la négociation pour faire aboutir nos revendications légitimes :

**1/ La nouvelle procédure de recrutement (NPR) des PADHUE :**

- Augmentation de nombre de places ouvertes au concours qui devrait concerner toutes les spécialités sans exception.
- Les DIS et les CSCT reçus devraient se présenter devant la commission ad hoc, sur la base uniquement des services rendus, sans avoir à subir les épreuves écrites. Et de les comptabiliser hors quota d'entrée car ils ont déjà effectué plus de trois années de fonctions hospitalières dans leur spécialité.
- supprimer l'un des deux quotas prévus (à l'entrée et à la sortie de la procédure).
- L'inscription au tableau de l'ordre de la profession
- les CHU doivent également bénéficier de cette nouvelle voie de recrutement pour les Chefs de Cliniques et les Assistants Hospitalo-Universitaires.

**2/ L'autorisation d'exercice de la médecine et de la chirurgie dentaire à tous les candidats ayant validé l'examen CSCT écrit et oral.**

**3/ Poursuivre la transformation de postes de PAC en postes PH. Les PAC doivent être prioritaires sur leur poste transformé.**

**4/ La titularisation automatique des PH associés du moment qu'ils sont citoyens d'un Pays de la communauté européenne.**

**5/ Les pharmaciens biologistes doivent avoir accès à la qualification et également aux titres de " directeur " et " directeur adjoint ".**

La FPS se réserve le droit de recourir dans les jours qui suivent à une grève des gardes et des soins si la tutelle refuse de prendre en considération nos revendications légitimes.

Le président  
Dr Jamil AMHIS